

académies
Amiens
Lille

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Région Académique
Hauts de France

Service interacadémique
de de l'Enseignement
Supérieur

Affaire suivie par
Corentin ROBBE
Attaché Stagiaire

Téléphone
03 20 15 61 11

Télécopie
03 20 15 65 40

Courriel
Service.sanitaire@ac-lille.fr

Cité académique
Guy Debeyre

BP 709
59 033 LILLE Cedex

Lille, le 11 JUIN 2018

La Rectrice de région académique
Rectrice de l'académie de Lille
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Mise en place du service sanitaire

J'ai l'honneur de vous informer de la mise en place, à compter de la rentrée scolaire 2018, du service sanitaire pour les étudiants en santé.

Engagement présidentiel, le service sanitaire s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont l'axe principal est celui de la promotion de la santé. Cette politique publique a pour objectifs de lutter contre les inégalités territoriales et sociales en santé, tout en favorisant l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité des étudiants, à travers des actions de prévention de comportements favorables à la santé.

Partie intégrante de la formation initiale, ce service sanitaire est obligatoire dans tous les cursus des étudiants en santé. Seront concernés à la rentrée 2018 les étudiants infirmiers, en médecine, en pharmacie, en odontologie, en maïeutique et en kinésithérapie.

Le dispositif consistera notamment à la réalisation d'actions de prévention, aux travers d'interventions des étudiants en groupes pluridisciplinaires, dans les collèges et lycées le vendredi (du vendredi 09 novembre au vendredi 23 mars 2019).

Ainsi, les étudiants concernés seront affectés dans les établissements par groupe de 5, répartis sur 8 thématiques :

- Activités physiques et sportives
- Addictions
- Hygiène bucco-dentaire
- Santé mentale
- Santé sexuelle et contraception
- 1000 jours
- L'école du dos
- Gestes premiers secours

Les étudiants interviendront en complément ou en renforcement des actions de santé déjà en place ou à venir, accompagnés dans leur intervention par un personnel de l'éducation nationale et encadrés par un référent pédagogique de l'université ou de l'institut. Des personnels qualifiés, notamment de santé de l'éducation nationale, interviendront dans les formations préparant les étudiants aux modules de prévention (connaissance institutionnelle, développement d'une culture commune autour de la promotion de la santé, outils de la santé publique et accompagnement à la méthodologie).

Vous pouvez mesurer, à travers ce qui précède, l'intérêt que présente ce service sanitaire pour le développement des actions de prévention dans les établissements scolaires. Par ailleurs, le nombre important d'étudiants concernés par ce service nécessite une offre de lieux d'accueil développée. Aussi, je vous remercie d'envisager l'engagement de votre établissement dans ce dispositif en faisant connaître celui-ci, le cas échéant, à l'aide de la fiche jointe. Celle-ci est à retourner à l'adresse courriel service.sanitaire@ac-lille.fr pour le 6 juillet 2018.

Je souligne que le travail en réseau avec d'autres établissements, notamment du premier degré, revêt une importance particulière afin que les étudiants puissent intervenir sur des publics différenciés. Dans ce cadre, vous pouvez les associer en le précisant également sur la fiche de retour.

Je vous remercie de votre contribution à la mise en place de ce dispositif.

Mes services se tiennent à votre disposition pour communiquer toute précision complémentaire.



Valérie CABUIL